

83. — 31 MARS 1873. — *LOI* approuvant la convention avec la ville de Huy pour la cession de bâtiments dépendants de l'ancien couvent des Frères Mineurs (2). (Monit. du 1^{er} avril 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Est approuvée la convention conclue, le 24 octobre 1872, entre le gouvernement et la ville de Huy, ayant pour objet la cession, au prix de 24,062 fr. 50 c., de bâtiments dépendants de l'ancien couvent des Frères Mineurs, en cette ville.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

84. — 31 MARS 1873. — *Liste des brevets (n° 378 à 456) délivrés par arrêtés ministériels de cette date.* (Monit. du 4 avril 1873.)

85. — 31 MARS 1873. — *Arrêté royal qui approuve les modifications aux statuts de la Société métallurgique d'Andenne, telles qu'elles résultent d'un acte public*

s'est montré aussi large que possible en ne considérant le fait de la destruction de ces oiseaux que comme une simple contravention punie d'une amende de 5 à 25 francs.

« On est unanime à demander des mesures contre la destruction des oiseaux qui sont indispensables à l'agriculture ; tout le monde est d'accord sur la grande utilité qu'il y a, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, de protéger ces oiseaux.

« Eh bien, en présence de ces considérations, le gouvernement a déjà fait preuve de toute la condescendance possible en ne portant pas même la peine de l'emprisonnement à douze jours, en cas de récidive, comme le proposait la section centrale.

« Je dois donc m'opposer à ce que l'on touche à la disposition. Il importe de la maintenir, si vous ne voulez créer un système qui serait un système boiteux, permettez-moi de le dire, et sans sanction sérieuse.

« Je ne crois pas nécessaire de m'étendre davantage sur l'observation de M. Lelièvre, qui n'a, d'ailleurs, présenté aucun amendement.

« En laissant au juge la faculté de ne pas prononcer l'emprisonnement, nous restons dans les limites de la législation la plus modérée.

« Nous voulons arriver à un résultat pratique et sérieux ; pour cela il ne faut ni exagérer les

passé, le 21 mars 1873, devant le notaire Chapelle, à Huy. (Monit. du 5 avril 1873.)

86. — 31 MARS 1873. — *Arrêté royal par lequel la chapelle de Vien, commune d'Anthistes, est érigée en succursale. — Elle aura pour circonscription des parties des territoires des communes d'Anthistes et d'Ouffet. — Un traitement de 950 francs est attaché à cette succursale à compter du premier jour du mois qui suivra la publication du présent arrêté. — Un conseil de fabrique y sera immédiatement établi, conformément à l'art. 6 du décret du 20 décembre 1809.* (Monit. du 7 avril 1873.)

87. — 2 AVRIL 1873. — *LOI* ouvrant au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de 125,000 francs pour l'exposition internationale de Vienne (2). (Monit. du 3 avril 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit supplé-

pénalités, ni restreindre outre mesure la liberté d'appréciation des tribunaux. » (*Ibid. Ann. parl.*, p. 268 et 270).

(1) *Session de 1872-1873.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 30 janvier 1873, p. 188. — Rapport. Séance du 6 février, p. 201.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 mars 1873, p. 793-794.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 mars 1873, p. 20.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 26 mars 1873, p. 136

(2) *Session de 1872-1873.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 13 février 1873, p. 203-204. — Rapport. Séance du 6 mars, p. 230-231.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 mars 1873, p. 794.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 mars 1873, p. 17.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 28 mars 1873, p. 160-161.

mentaire de cent vingt-cinq mille francs (fr. 125,000), applicable aux dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'exposition internationale de Vienne.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources ordinaires de l'exercice 1873.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

88. — 2 AVRIL 1873. — LOI contenant le budget du ministère de l'intérieur pour

l'exercice 1873 (1). (Monit. du 3 avril 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'intérieur est fixé, pour l'exercice 1873, à la somme de quinze millions neuf cent nonante-huit mille vingt-huit francs dix-huit centimes (fr. 15,998,028-18), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

Budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1873.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Personnel.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	"	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . .	318,684	"	
Matériel.			
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscrip- tion au <i>Bulletin administratif du ministère de l'inté- rieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages dé- posés ou déclarés en exécution des conventions in- ternationales	48,460	"	4,000
Frais de déplacement.			
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,300	"	
			396,444

(1) *Session de 1872-1873.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 4-6. — Modifications au projet de budget, p. 30-33. — Rapport. Séance du 16 janvier 1873, p. 141-149.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance des 21 janvier 1873, p. 310-315; 22 janvier, p. 321-327; 23 janvier, p. 329-340; 24 janvier, p. 342-349; 25 janvier, p. 351-362; 28 janvier, p. 363-373; 29 janvier, p. 375-387; 30 janvier, p. 390-400; 31 janvier, p. 403-408; 1^{er} février, p. 409-415; 4 février, p. 417-430; 5 février, p. 435-447; 6 février, p. 448-459; 7 février, p. 464-470; 8 février,

p. 471-483; 11 février, p. 483-495; 12 février, p. 496-506; 13 février, p. 507-518; 14 février, p. 521-531; 18 février, p. 532-544; 19 février, p. 545-559; 20 février, p. 559-571; 21 février, p. 573-586 et 599-606; 22 février, p. 587-597 et 607-609; 14 mars, p. 739-751; 15 mars, p. 752-764, et 18 mars, p. 766-773. — Adoption. Séance du 18 mars, p. 773.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 mars 1873, p. 19.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 27 mars 1873, p. 135-147, et 28 mars, p. 148-160. — Adoption. Séance du 28 mars, p. 160.